

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DÉSINFORMATION : DÉFIS ET RISQUES POUR LA DÉMOCRATIE

TABLE RONDE

Organisée par la Division de la coopération interparlementaire et de soutien des projets parlementaires de l'APCE en coopération avec la délégation lettone auprès de l'APCE

Date/heure : vendredi 26 mai 2023 de 16 h 30 à 18 h 00

Lieu : The Small Guild/Mazā Gilde, Amatu Street 5, Riga, Lettonie (salle de réunion : *Great Hall*)

Contexte :

L'intelligence artificielle (IA) est devenue un facteur déterminant pour l'avenir de l'humanité. Elle apporte à la fois des opportunités et des défis, y compris en ce qui concerne l'information et la désinformation. L'IA a généré de la désinformation et de fausses nouvelles, présentant de graves risques et défis pour les droits de l'homme, la démocratie et la sécurité. Il est donc de la plus haute importance de trouver le juste équilibre entre l'atténuation des risques et l'utilisation optimale des avantages que l'intelligence artificielle peut offrir.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a vivement plaidé en faveur d'un cadre réglementaire pour l'IA, fondé sur la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, et a appelé le Conseil de l'Europe à prendre l'initiative d'élaborer un instrument juridiquement contraignant qui garantirait que les technologies fondées sur l'IA soient utilisées pour renforcer la démocratie et non pour nuire à celle-ci.

La table ronde visera à :

- ▶ accroître la visibilité des travaux et des normes du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire en matière d'intelligence artificielle, de la liberté d'expression et de désinformation;
- ▶ contribuer aux travaux en cours du Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe en vue d'élaborer une convention-cadre sur le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle;
- ▶ faciliter les discussions et la mise en réseau avec les parties prenantes et définir les mesures à prendre pour progresser à cet égard.

Intervenants :

Séance d'ouverture :

- ▶ **Tiny Kox**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (l'APCE)
- ▶ **Zanda Kalniņa-Lukaševica**, présidente de la délégation lettone auprès de l'APCE

Interventions thématiques :

- ▶ **Gundars Bergmanis-Korāts**, chercheur principal, Centre d'excellence sur la communication stratégique de l'OTAN à Riga
- ▶ **Gregor Strojín**, vice-président, Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (CAI)
- ▶ **Kaspars Kauliņš**, directeur du développement du commerce international, Tilde

Discussion

Conclusions : **Louise Barton**, Directrice, Dignité humaine et développement durable, l'APCE

Modérateur : **Jānis Kārkliņš**, Ambassadeur, Représentant permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe





Le travail de l'Assemblée parlementaire sur l'IA : garantir le respect de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit

■ En octobre 2020, l'Assemblée parlementaire a adopté une série de résolutions et de recommandations sur les possibilités et les risques que l'IA présente pour la démocratie, les droits humains, et l'État de droit.

■ Ce sont :

- ▶ la nécessité d'une gouvernance démocratique de l'intelligence artificielle [Résolution 2341 \(2020\)](#) et [Recommandation 2181 \(2020\)](#) ;
- ▶ la prévention des discriminations résultant de l'utilisation de l'intelligence artificielle [Résolution 2343 \(2020\)](#) et [Recommandation 2183 \(2020\)](#) ;
- ▶ la justice par algorithme – le rôle de l'intelligence artificielle dans les systèmes de police et de justice pénale [Résolution 2342 \(2020\)](#) et [Recommandation 2182 \(2020\)](#) ;
- ▶ l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé : défis médicaux, juridiques et éthiques à venir [Recommandation 2185 \(2020\)](#) ;
- ▶ l'intelligence artificielle et les marchés du travail : amis ou ennemis ? [Résolution 2345 \(2020\)](#) et [Recommandation 2186 \(2020\)](#) ;
- ▶ les aspects juridiques concernant les « véhicules autonomes » [Résolution 2346 \(2020\)](#) et [Recommandation 2187 \(2020\)](#) ;
- ▶ l'interface cerveau-machine : nouveaux droits ou nouveaux dangers pour les libertés fondamentales ? [Résolution 2344 \(2020\)](#) et [Recommandation 2184 \(2020\)](#) ;

■ L'Assemblée parlementaire continuera de travailler sur l'IA par un suivi de ces résolutions et de ces recommandations, l'élaboration d'autres rapports, et par l'intermédiaire de sa sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme et de son statut d'observateur au sein du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHA).

■ Pour plus d'informations :

- ▶ Intelligence artificielle : L'Assemblée parlementaire appelle au respect de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit (<https://assembly.coe.int/LifeRay/APCE/pdf/Communication/LeafletAI-FR.pdf>)
- ▶ le site internet de l'APCE sur l'IA (<https://pace.coe.int/fr/pages/artificial-intelligence>).